



Représentation Permanente du Royaume de
Belgique auprès des Nations Unies

One Dag Hammarskjöld Plaza
885, Second Avenue, 41st Floor
New York, NY 10017
Tel: +1(212)378 63 00
Fax: +1(212)681 76 18
Mail: newyorkun@diplomatie.fed.be
www.diplomatie.be/newyorkun

nos références

12/4.25

La Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat des Organisations des Nations Unies et se référant à sa note LA/COD/4 du 15 juin 2012 relative au rapport du 17 mai 2012 que lui a soumis la Syrie en application de la résolution A/RES/65/30 concernant la protection des missions diplomatiques, a l'honneur de l'informer des mesures que la Belgique a prises suite aux incidents à l'encontre de l'ambassade de Syrie à Bruxelles.

L'Ambassade de Syrie à Bruxelles a, effectivement, été la cible de plusieurs actes de vandalisme ainsi que d'une effraction ayant entraîné des détériorations tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du bâtiment.

Les incidents rapportés au Ministère belge des Affaires étrangères par l'Ambassade de Syrie ont fait l'objet d'une instruction et d'un suivi. De plus, les autorités belges ont mis en œuvre des mesures de sécurité proactives.

Par ailleurs, des réunions spécifiques relatives à la protection de l'ambassade de Syrie ont été organisées avec la participation de l'ensemble des autorités de compétences en matière de sécurité en Belgique. De même, l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) est fréquemment sollicité en vue d'évaluer le niveau de la menace à l'encontre de l'Ambassade de Syrie, et d'adapter en conséquence les différentes mesures de sécurité organisées pour la protection.

L'enquête relative aux faits de tags ainsi que la mise en place d'un important dispositif policier a abouti à l'arrestation d'auteurs pris sur le fait. L'affaire est pendante devant les tribunaux belges.

La vitesse de réaction des agents de police appelés sur les lieux lors de l'effraction ayant entraîné le saccage de l'Ambassade a permis l'interpellation de plusieurs personnes prises sur les faits. L'enquête judiciaire est en cours.

Les autorités belges examinent actuellement les possibilités de dédommagement pour les frais que les détériorations ont occasionné.

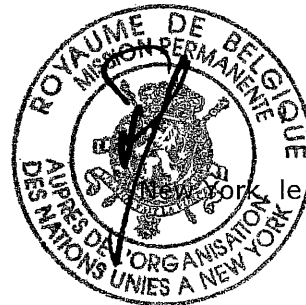
Son Excellence
Monsieur Ban Ki-Moon
Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,
New York



Depuis l'effraction et la détérioration de l'extérieur et de l'intérieur de son bâtiment, l'Ambassade de Syrie bénéficie de la surveillance permanente de la police au moyen d'un poste de police fixe. Les autorités belges mettent en place un dispositif additionnel lors de manifestations se déroulant devant l'Ambassade. En outre, une vigilance accrue est accordée à la résidence de l'Ambassadeur de Syrie, qui fait l'objet de patrouilles de police fréquentes.

Les autorités belges de sécurité et de justice suivent ce dossier avec toute l'attention requise.

La Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat des Organisations des Nations Unies les assurances de sa haute considération.



le 21 août 2012

